



REGLEMENT D'USAGE DU SERVICE RESAGO DU RESEAU AZALYS

EXTRAIT DU REGLEMENT APPLICABLE À
L'ENSEMBLE DU SERVICE PUBLIC DE TRANSPORT
DELEGUE PAR AGGLOPOLYS

Resago est un service de transport collectif à la demande (sur réservation) rattaché au réseau Azalys.

1. Conditions d'accès

Pour bénéficier du service Resago, il faut procéder à une demande de prise en charge au sein du périmètre d'Agglopolys :

- Sur les communes du cœur Agglomération, le service est ouvert pour toute demande de prise en charge à plus de 500m réels d'un arrêt de bus d'une des lignes principales du réseau Azalys (lignes A à H).
- Sur les communes hors cœur d'agglomération, le service est ouvert sans restriction de distance par rapport aux arrêts Azalys.

Ne sont pas acceptés sur le service RESAGO les situations suivantes :

- Les déplacements pour un motif scolaire
- Les réservations de groupes
- Les déplacements pouvant être réalisés sur les lignes régulières du réseau Azalys

2. Fonctionnement du service

2.1. Lieux de prise en charge et dépose

Le service Resago assure un transport d'adresse à point d'arrêt.

La prise en charge a lieu devant l'adresse indiquée, sur la voie publique. En aucun cas le véhicule et le conducteur ne pénètrent sur le domaine privé.

La dépose a lieu sur un point d'arrêt RESAGO éligible en fonction de la zone concernée. Le territoire est découpé en quatre zones définies autour des pôles relais et équipés, à savoir :

- Zone 1 : Herbault Place, Herbault Centre commercial
- Zone 2 : Veuzain-sur-Loire Centre, Veuzain-sur-Loire Gare, Chaumont-sur-Loire Bourg, Les Montils Bourg, Chailles Mairie, Valloire-sur-Cisse Mairie
- Zone 3 : Cheverny Château, Cour-Cheverny Mairie, Cellettes Bourg
- Zone 4 : La Chapelle-Vendômoise Mairie

Les habitant·e·s d'une commune peuvent se déplacer depuis leur point de prise en charge jusqu'au(x) pôle(s) relai(s) de leur zone ainsi qu'au cœur d'agglomération vers l'un des sept points d'arrêts suivants :

- Gare SNCF (Blois), accessible depuis toutes les zones
- Valin (centre-ville de Blois), accessible depuis toutes les zones
- Hôpital (Blois), accessible depuis toutes les zones
- Polyclinique (La Chaussée-Saint-Victor), accessible depuis toutes les zones
- Blois 2, accessible depuis les zones 1 et 4
- Ag'leau (Blois), accessible depuis les zones 2 et 3
- Renaissance (Vineuil), accessible depuis les zones 2 et 3

2.2. Jours et horaires de fonctionnement

Le service Resago propose à horaires fixes :

- Du lundi au samedi :
 - 4 arrivées aux pôles relais (au sein de la zone / Blois)
 - 3 départs des pôles relais à destination des communes
 - 1 service du matin en direction de la Gare d'Onzain pour la zone 2
- Le dimanche et les jours fériés (hors 1^{er} mai) : 2 allers-retours entre les communes rurales, leur pôle relais de rattachement et Blois

En tant que transport collectif, le service Resago privilégie le groupage. Par conséquent, les horaires de départ/arrivée pôle et Blois donnés ci-après s'entendent à + ou – 10 minutes. Les départs/arrivées communes sont donnés à titre indicatif. Seuls les horaires aux pôles relais et Blois sont fixes (à + ou – 10 minutes).

	<i>Départ commune</i>	<i>Arrivée point d'arrêt</i>
Du lundi au samedi	08:15	09:00
	09:45	10:30
	13:15	14:00
	14:45	15:30
Dimanche et jours fériés	09:45	10:30
	14:45	15:30

Complément zone 2 : service du matin Gare d'Onzain : arrivée à 6h20 en Gare d'Onzain

	<i>Départ point d'arrêt</i>	<i>Arrivée commune</i>
Du lundi au samedi	11:30	12:15
	16:00	16:45
	18:00	18:45
Dimanche et jours fériés	11:30	12:15
	18:00	18:45

L'horaire de prise en charge est communiqué lors de la réservation. Il dépend du temps nécessaire pour effectuer le trajet réservé et des groupages effectués. Dans tous les cas, le temps de trajet ne pourra excéder 60 minutes.

Le service Resago ne saurait être assimilé à un service de taxi. Le choix du véhicule, du groupage et de l'itinéraire emprunté par le·la conducteur·trice relève de la responsabilité exclusive de l'Exploitant. De même, la destination prévue lors de la réservation ne peut être modifiée au cours du trajet.

3. Conditions de réservation et d'annulation

Les demandes de réservation et d'annulation sont reçues :

- Par téléphone au 09 693 693 41. La centrale d'appel est ouverte du lundi au samedi de 7h à 20h, et le dimanche de 10 à 13h et de 14h à 17h pour les annulations de transport à la demande uniquement.
- Sur <https://bus.azalys.agglopolys.fr/>
- Ou l'application Azalys TAD

3.1. Réservation

La réservation est possible d'une semaine à 30 minutes à l'avance le jour du déplacement.

Un transport récurrent peut faire l'objet d'une réservation unique s'il se répète à l'identique chaque semaine (même jour, mêmes adresses et points de destination, mêmes horaires). Ces transports réguliers peuvent être annulés de manière ponctuelle (départ en vacances, etc.) en indiquant de manière précise la date de reprise du transport.

En cas de modifications fréquentes, le transport est traité sur réservation systématique.

3.2. Annulation

Dans la mesure où, pour quelle que raison que ce soit, l'utilisateur·trice ne peut effectuer le déplacement demandé et programmé, il est tenu d'en informer le réseau Azalys au moins une heure avant l'horaire prévu du voyage.

Le respect de ces délais est essentiel au bon fonctionnement du service. Il permet en particulier de proposer le transport annulé à une personne en attente de solution.

Annulation hors délais / absence du voyageur

L'absence d'un client à une réservation ou une annulation tardive peut donner lieu aux mesures suivantes prises par l'Exploitant :

- S'il est observé pour un client 3 annulations tardives ou 3 absences cumulées, son accès au service sera suspendu pour une durée de 15 jours calendaires et les réservations prises seront annulées
- Pour toute répétition complémentaire de 3 absences ou 3 annulations tardives, l'Exploitant pourra, en concertation avec les services de son Autorité Organisatrice, procéder à l'exclusion définitive du service.

3.3. Retard

Tout retard pénalise l'ensemble de la clientèle. Il est donc demandé à l'utilisateur·trice de se tenir prêt 10 minutes avant l'horaire convenu lors de la réservation.

Des retards répétés feront l'objet d'une mise en garde de la part de l'exploitant, pouvant aboutir au terme de 3 mises en garde à une suspension momentanée de l'accès au service pendant 15 jours et en cas de récurrence pendant 1 mois.

4. Tarification

A compter du 1^{er} janvier 2025, le service Resago est soumis à la tarification en vigueur du réseau Azalys. L'ensemble des Pass occasionnels et abonnements classiques sont acceptés.

A noter, pour bénéficier de la tarification sociale, il est nécessaire de se rendre à l'agence Azalys, 3 rue du Commerce à Blois, muni d'une attestation CAF ou CIAS de moins de 3 mois sur laquelle figure le Quotient Familial, ou bien de faire la démarche en ligne sur le site www.azalys.agglopolys.fr.

La correspondance entre le service Resago et le réseau Azalys est possible et gratuite dans la limite d'une heure de voyage.